

CPA Unibel

SESSION ÉCOLE DE PRINTEMPS 2019 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Le CPA Unibel se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourrait survenir lors des sessions de patinage.
- Aucune violence ni harcèlement ni intimidation, verbale ou écrite, ne sera toléré par quiconque, tant envers les bénévoles du CPA, les parents bénévoles au PPP, les assistants de programme et les entraîneurs.
 - Si une situation de la sorte devait se présenter, le CPA se réserve le droit de retirer le patineur du cours, sans aucun remboursement des frais d'inscriptions.
- La priorité d'inscription sera accordée selon la date de réception du formulaire et du paiement (chèque honoré).
- Aucun rabais familial n'est applicable pour la session de printemps.
- En tout temps, à partir du 16 février et ce jusqu'au 22 mars inclusivement, il sera possible de déposer votre fiche d'inscription, accompagnée de votre chèque (seul mode de paiement accepté dans ce contexte), dans une enveloppe cachetée au nom de l'École de printemps dans la boîte postale à proximité du bureau du CPA Unibel (2^e étage à l'aréna Jean-Laurin). Pour la même période, il sera également possible de poster votre formulaire et votre chèque au :
 - CPA Unibel
A/S École de printemps
8515, rue St-Jacques, 2^e étage
Mirabel, Québec, J7N 2A3
- **Patinage synchronisé—Les Éclipses**
Veuillez compléter le formulaire d'inscription du patinage synchronisé
- **Les patineurs du CPA Unibel doivent être inscrits à l'école de printemps pour pouvoir réserver la glace le matin pendant la période de l'école de printemps.**

PROGRAMME PATINAGE PLUS (PPP)

- **Nombre limité de places : 60 patineurs**
- Possibilité de prendre des **cours privés** avec un entraîneur professionnel selon la plage horaire **Ouvert à Tous**.
 - Le parent doit contacter lui-même un entraîneur afin de convenir de la date de la séance et de la durée de son cours puisqu'il doit toujours être accompagné de son entraîneur lorsqu'il est sur la glace.

- Le parent doit payer auprès de l'entraîneur, selon le temps utilisé en minute :
 - les frais additionnels du temps de glace
 - le taux horaire de son entraîneur.
- Le patineur doit porter son casque durant la durée du cours.
- Les cours privés sont réservés aux patineurs inscrits à la session de printemps 2019.
- Prévoir des patins artistiques et non de hockey lors des cours privés.

JUVÉNILE

- Il est de la responsabilité du patineur d'assister à son cours, selon sa période d'inscription. Le CPA n'effectuera aucun remboursement si le patineur ne peut se présenter à ses 7 semaines de cours.
- L'inscription se fait selon la période convenue avec son entraîneur et l'horaire offert par le CPA. Il n'est donc pas possible de scinder la durée du temps de glace ni les frais d'inscriptions reliés.
- Le temps de présence sur la glace doit être respecté selon son inscription, comme la chose se fait en saison régulière.
- Des parcelles (Patch) seront encore disponibles cette session. Les parcelles sont aussi accessibles pour les patineurs non-inscrits à la session de printemps, mais avec des frais supplémentaires. La priorité sur la glace sera accordée à ceux qui sont inscrits au cours régulier puisqu'un maximum de 24 patineurs est permis.
- L'inscription à la session de printemps est ouverte aux adultes.

POWER SKATING

- Cours qui permet de perfectionner le coup de patin.
- Les techniques de patin qui seront enseignées : position de base, équilibre, patin avant et arrière, freinages, virages brusques, virages inversés, croisement avant et arrière, pivots, départs rapides, déplacements latéraux.
- Équipements Requis : patin de hockey, équipement de hockey, bâton sauf la rondelle
- Cours offert aux jeunes patineurs habiles sur les patins, de toute catégorie d'âge.
- Nombre minimum d'inscription : 15 patineurs
- Entraîneuse : Nathalie Houle